



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Sur les risques sanitaires et les pénuries liés au détournement de l'Ozempic

Question écrite n° 17571

#### Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le détournement persistant des médicaments analogues du GLP-1 et notamment de l'Ozempic (sémaglutide), à des fins d'amaigrissement, qui prive des patients diabétiques d'un traitement essentiel au profit d'un marché de l'apparence, ainsi que sur l'adéquation de la réponse publique face à ce phénomène. L'Ozempic dispose d'une autorisation de mise sur le marché limitée au traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé. Son usage hors indication, popularisé sur les réseaux sociaux comme coupe-faim, a contribué entre 2023 et 2024 à des tensions d'approvisionnement qui ont privé de leur traitement des personnes diabétiques. En 2026, le mésusage atteint 2,4 % chez les femmes de moins de quarante ans et une part importante du détournement échappe désormais aux données de remboursement, car elle repose sur l'achat de produits hors du circuit légal, par internet, à l'étranger ou par revente entre particuliers. Or il ne s'agit là que du mésusage identifié. L'Agence nationale de sécurité du médicament a recensé des effets indésirables graves liés à ces usages non encadrés, dont des vomissements sévères ayant conduit à des hospitalisations, des pancréatites aiguës et un décès survenu dans un contexte de mésusage. Ces produits acquis hors circuit exposent en outre à un risque de contrefaçon, alors que des stylos faussement étiquetés ont déjà circulé. Ce phénomène fait peser une double menace, sur la santé des personnes qui consomment ces molécules sans suivi médical et sur la sécurité d'approvisionnement des patients diabétiques pour lesquels ces traitements sont essentiels. Cette situation résulte aussi de décisions commerciales. L'arrêt programmé de la commercialisation du Victoza fin 2026 est assumé par son fabricant pour des motifs purement financiers, sans lien avec la sécurité du produit et l'ouverture, depuis le 23 juin 2025, de la prescription des médicaments anti-obésité à l'ensemble des médecins est susceptible d'accroître encore la pression sur les stocks disponibles. Rien ne garantit à ce jour que la santé des malades chroniques prime sur ces logiques de marché. Plusieurs pays voisins ont récemment agi en ce sens. En Belgique, depuis le 1er février 2026, le remboursement des analogues du GLP-1 est subordonné à une autorisation préalable du médecin-conseil de la mutualité, y compris pour les patients diabétiques, afin de réserver ces traitements à celles et ceux qui en ont un besoin médical avéré. Au Royaume-Uni, l'agence du médicament a démantelé en 2025 le premier atelier clandestin de stylos falsifiés découvert dans le pays et procédé à des saisies record, tout en pointant les failles d'une prescription en ligne souvent délivrée sur la seule base d'un questionnaire déclaratif. Elle lui demande quelles mesures complémentaires le Gouvernement entend prendre pour contraindre les plateformes numériques qui tirent profit de la vente illégale et de la promotion de ces molécules, pour garantir en toutes circonstances la priorité d'accès des patients diabétiques au sémaglutide face aux stratégies commerciales des laboratoires et pour renforcer l'information et la protection du public, en particulier des femmes jeunes, contre un usage dangereux de ces médicaments en dehors de tout encadrement médical.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Nadège Abomangoli](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17571

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 août 2026